

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3263

5 novembre 2014

### SOMMAIRE

Beales Sàrl .....	156578	Howick Card S.à r.l. ....	156580
Blue Wire S.à r.l. ....	156616	HRB Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	156587
Groupe Flot .....	156579	Hubertus Tours GmbH .....	156583
Groupe Industriel Electronique Holding S.A. ....	156578	Hubertus Tours GmbH .....	156584
GS 1 S.à r.l. ....	156580	Hypatia S.à r.l. ....	156585
GS 3 S.à r.l. ....	156581	Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF .....	156581
GS 4 S.à r.l. ....	156581	INM Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	156587
GS 5 S.à r.l. ....	156582	Ivanplats Holding Sàrl .....	156578
GS 6 S.à r.l. ....	156582	Mapilux S.à r.l. ....	156582
GS 7 S.à r.l. ....	156582	Masalux S.A. ....	156583
GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l. .....	156578	Merck Finance S.à r.l. ....	156579
GS Car Rental Lux II S.à r.l. ....	156578	Merck Finance S.à r.l. ....	156624
GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l. ....	156579	Meridiam MC S.A. ....	156585
GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l. ....	156584	Montana OHG .....	156583
GS Lux Management Services S.à r.l. ....	156580	Mywi S.à r.l. ....	156586
GS NoahPIA Investment S.à r.l. ....	156580	PDP - Société de Gestion de Patrimoine Familial .....	156624
Halmac & Co S.A. ....	156583	Play .....	156611
Hansa Private Equity Partners S.à r.l. ....	156585	Stenfalken S.à r.l. ....	156588
Henneaux Luxembourg S.A. ....	156586	Subsea 7 S.A. ....	156596
HGPA S.à r.l. ....	156586	Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A. .....	156619
Higher Ground S.A. ....	156581	Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A. .....	156619
Historia Authentica S.A. ....	156584	Vedf (Luxembourg) SubHoldco S.à r.l. ....	156599
Historia Authentica S.A. ....	156586	Victoire Asia Investment Management S.à r.l. ....	156613
Holding Gallardo S.A. ....	156587		
Honeywell .....	156584		
Hôtel Français S.A. ....	156587		

**Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 54.428.

—  
*Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 6 octobre 2014:*

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155899/11.

(140176609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: HKD 29.969.026,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 184.631.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

*Gérante*

Référence de publication: 2014155901/15.

(140176516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**GS Car Rental Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.874.427,02.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 154.883.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

*Gérante*

Référence de publication: 2014155902/15.

(140176517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Ivanplats Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Beales Sàrl).**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 173.483.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ivanplats Holding Sàrl*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014155953/13.

(140176776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Groupe Flot, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du mur.  
R.C.S. Luxembourg B 187.811.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 01.10.2014*

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1 - La cession de parts de

Monsieur Federico TINELLI, salarié, né à Luxembourg, le 24 novembre 1981, demeurant à L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart.

Soit trente (30) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée «Groupe Flot S.àR.L.» à Madame Pranutda LAOSRI, gérante, née à Maha Sarakham (Thaïlande), le 13 octobre 1979, demeurant à L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart.

2 - Que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur TINELLI Federico, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
Madame LAORSI Pranutda, prénommée, quatre-vingt parts sociales . . . . .	80
Total: cents parts sociales: . . . . .	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée

Référence de publication: 2014155898/22.

(140176666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.385.572,98.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 154.885.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

*Gérante*

Référence de publication: 2014155903/15.

(140176484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 181.234.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 août 2014.*

Le conseil de gérance a unanimement décidé de transférer le siège social de la Société du 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Octobre, 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour MERCK FINANCE S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014156039/17.

(140177128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.045.

Constituée par devant M Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1363

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Lux Management Services S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014155904/14.

(140176826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS NoahPIA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.911.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014155905/15.

(140176451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.787.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014155906/15.

(140177350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Howick Card S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014155921/10.

(140176584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.796.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle STIJGER  
*Gérante*

Référence de publication: 2014155907/15.

(140177352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.858.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle STIJGER  
*Gérante*

Référence de publication: 2014155908/15.

(140177353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Higher Ground S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014155932/10.

(140176418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2014155961/14.

(140176488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 155.799.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:  
- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle STIJGER  
*Gérante*

Référence de publication: 2014155909/15.

(140176561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 155.818.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:  
- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle STIJGER  
*Gérante*

Référence de publication: 2014155910/15.

(140176562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 155.800.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:  
- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle STIJGER  
*Gérante*

Référence de publication: 2014155911/15.

(140176533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Mapilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156056/9.

(140176766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Hubertus Tours GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.860.

Auf Grund einer privatschriftlichen Übertragung von Gesellschaftsanteilen vom 30. September 2014, hat Herr Thomas WALCH wohnhaft in St. Johannes-Strasse, 89, I-39034 Toblach, seine 150 (hunderfünfzig) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HUBERTUS TOURS GmbH, mit Sitz in 2, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, übertragen.

Somit ist das Gesellschaftskapital wie folgt gezeichnet:

- VOYAGES EMILE WEBER S.à r.l.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

mit Sitz in rue d'Oetrange, 15

L-5411 Canach . . . . . 200 Anteile

- Herr Alfred STROHMER

wohnhaft in Freiheitstrasse, 178

I-39012 Meran . . . . . 200 Anteile

- Herr Helmut TAUBER

wohnhaft in Josef-Telser-Strasse, 2

I-39040 Feldthurns . . . . . 200 Anteile

Luxemburg, den 30. September 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014155922/24.

(140177064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Halmac & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.417.

*Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 6 octobre 2014:*

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155914/11.

(140176610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Masalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.733.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme MASALUX S.A. ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B142733.

Fait à Luxembourg, le 06 octobre 2014.

Guillaume WINCKEL.

Référence de publication: 2014156063/10.

(140177034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Montana OHG, Société en nom collectif.**

Siège social: L-7417 Brouch, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 68.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156048/9.

(140176932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.150.483,50.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Marielle STIJGER  
Gérante

Référence de publication: 2014155912/15.

(140176450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Honeywell, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 10.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Honeywell S.A., société mère de Honeywell Succursale d'une société de droit étranger, et les autres documents qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155919/12.

(140177000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Hubertus Tours GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.860.

*Auszug aus dem Protokollbeschluss der Gesellschafter Vom 30. September 2014*

Es wird zur Kenntnis genommen, dass Herr Thomas WALCH seinen Amt als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung niedergelegt hat.

Herr Alfred STROHMER, geboren am 22. November 1967 in Meran (Italien), wohnhaft in Freiheitstrasse, 178, I-39012 Meran wird mit sofortiger Wirkung als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer bestellt.

Luxembourg, den 30. September 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014155923/15.

(140177064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Historia Authentica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 169.356.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme HISTORIA AUTHENTICA S.A., ayant son dernier siège social connu au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 169356.

Fait à Luxembourg, le 06 octobre 2014.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2014155933/12.

(140176641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.



**Hypatia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 188.627.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 octobre 2014*

La démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée.

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155924/15.

(140177119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Hansa Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.021.

---

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2014 que:

- Monsieur Loit Linnupold a démissionné de sa position de gérant de la Société;

- Monsieur Kristjan Tamla, né le 28 novembre 1976 à Pärnu, Estonie et résidant professionnellement au 12, Liivalaia, Tallinn 15038, Estonie, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;

- la durée des mandats des actuels gérants de la Société, nommément Madame Sille Pettai et Monsieur Jean-Marie Biello est pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jean-Marie Biello comme gérant de la Société;

- Sille Pettai comme gérante de la Société; et

- Kristjan Tamla comme gérant de la Société.

Le 7 octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014155926/22.

(140177189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Meridiam MC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2014*

En date du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Emmanuel Rotat, de Monsieur Thierry Déau et de Madame Julia Prescott en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Meridiam MC SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014156070/17.

(140176460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Henneaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.446.

Les comptes de liquidation au 25 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014155930/11.

(140177039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**HGPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.137.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 173.723.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 14 août 2014*

L'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de son poste de gérant, avec effet au 14 août 2014 de Monsieur Michel ANDRIEUX, demeurant au 54, rue de Fondargent, F-31560 Saint Orens de Gameville.

2. Est nommée gérante avec effet au 14 août 2014 Madame Delphine ANDRIEUX, née le 19 septembre 1989, à Issoire (France), demeurant au 54, rue de Fondargent, F-31560 Saint Orens de Gameville.

Delphine ANDRIEUX / Frédéric MONCEAU

*Gérante / Gérant*

Référence de publication: 2014155931/16.

(140177101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Historia Authentica S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 169.356.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme HISTORIA AUTHENTICA S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 169356.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155934/10.

(140177032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Mywi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.914.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 15 juin 2014 que:

La société TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, numéro R.C.S. B152398 a transféré cinq cents (500) part sociales à la société

Greatest Point Limited, limited company, enregistrée auprès du Registrar of Companies Hong Kong Special Administrative Region sous le numéro 1960160 avec adresse au 7-11, Canton Road, World Commerce Center, 14<sup>e</sup> étage, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014156084/17.

(140177111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Holding Gallardo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 175.227.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 octobre 2014*

- La liquidation est clôturée et la société HOLDING GALLARDO S.A. en liquidation a cessé d'exister à partir de ce jour.

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

HOLDING GALLARDO S.A.

Référence de publication: 2014155936/16.

(140176966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Hôtel Français S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 59.226.

Le siège social du commissaire, SOFINTER GESTION Sarl, est désormais sis au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014155938/11.

(140177071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**HRB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 520.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 180.992.

Les comptes annuels pour la période du 4 octobre 2013 (date de constitution) au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014155939/11.

(140176597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.339.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.844.

---

**EXTRAIT**

Veuillez noter:

- Monsieur Simon Barnes, gérant de la Société réside professionnellement au 15, rue Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2014155962/16.

(140176886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**Stenfalken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.708.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of August.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary, residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Stenfalken S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 57,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.708 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 September 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 2809 dated 17 November 2011 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 December 2013, published in the Memorial C number 905 dated 9 April 2014.

The meeting is opened at 9.50 a.m. by Mrs Monica MORSCHE, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, in the chair.

The chairman appoints as secretary Miss Cristina PIRVAN, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

The meeting elects as scrutineer Mrs Olive MILEY, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 125 Ordinary Shares and 450 Preferred Shares, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

a) Acknowledgement of the repurchase by the Company of fifty (50) Class I Preferred Shares issued by the Company, each having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "Class I Preferred Shares");

b) Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) to bring it from its current amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) to fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500.-) through the cancellation of fifty (50) Class I Preferred Shares held by the Company;

c) Subsequent amendment of Article 2, Article 9, Article 12, Article 21 and Article 23 of the Articles of Association; and

d) Any other business in relation to the above.

After approval of the foregoing, the principal shareholder decides what follows:

*First resolution*

The General Meeting unanimously RESOLVES to acknowledge and approve the repurchase by the Company, in accordance with article 12 of the Class I Preferred Shares.

*Second resolution*

The General Meeting unanimously RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) to bring it from its current amount of fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 57,500.-) to fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500.-) and consequently to cancel all the repurchased Class I Preferred Shares held by the Company.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the General Meeting unanimously RESOLVES to amend the Article 2, Article 9, Article 12, Article 21 and Article 23 of the articles of association which shall forthwith read as follows:

- Article 2 now shall be read as follows:

“ **Art. 2. Definitions.** «Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

«Agreed Provision» means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors (conseil de gérance), acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and, (ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

«Board of Directors (conseil de gérance)» has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

«Class A Preferred Shares» means the preferred shares of class A and «Class A Preferred Share» means any of them;

«Class B Preferred Shares» means the preferred shares of class B and «Class B Preferred Share» means any of them;

«Class C Preferred Shares» means the preferred shares of class C and «Class C Preferred Share» means any of them;

«Class D Preferred Shares» means the preferred shares of class D and «Class D Preferred Share» means any of them;

«Class E Preferred Shares» means the preferred shares of class E and «Class E Preferred Share» means any of them;

«Class F Preferred Shares» means the preferred shares of class F and «Class F Preferred Share» means any of them;

«Class G Preferred Shares» means the preferred shares of class G and «Class G Preferred Share» means any of them;

«Class H Preferred Shares» means the preferred shares of class H and «Class H Preferred Share» means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

«Company» means the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Stenfalken S.à r.l. governed by these Articles;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors (conseil de gérance);

«Financial Year» has the meaning as set forth in Article 18;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

«General Shareholders’ Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Ordinary Shares» means the ordinary shares «Ordinary Share» means any of them;

«Shares» means the Shares of each class and “Share” means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.”

- Article 9 now shall be read as follows

“ **Art. 9.** The subscribed capital of the Company is set at fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52,500.-) divided into:

- \* One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
  - \* Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up
- All with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

- Article 12 now shall be read as follows

“ **Art. 12.** The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Company Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the “Repurchase Date”) provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class H Preferred Shares;
- (ii) Class G Preferred Shares;
- (iii) Class F Preferred Shares;
- (iv) Class E Preferred Shares;
- (v) Class D Preferred Shares;
- (vi) Class C Preferred Shares;
- (vii) Class B Preferred Shares; and
- (viii) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.”

- Article 21 now shall be read as follows

“ **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital. The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then,

- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class H Preferred Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class G Preferred Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the shareholders provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders.”

- Article 23 now shall be read as follows

“ **Art. 23.** The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares and the holders of Class H Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business, the meeting is closed at 10.00 a.m..

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Stenfalken S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 57,500 euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.708 et constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2809 du 17 novembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 905 du 9 avril 2014.

L'assemblée est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Madame Monica MORSCH, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cristina PIRVAN, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olive MILEY, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cent vingt-cinq parts sociales ordinaires (125) et les quatre cents cinquante (450) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

a) Constat du rachat par la Société de cinquante (50) parts sociales préférentielles de Classe I émises par la Société, chacune avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (les «parts sociales préférentielles de Classe I»);

b) Diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-) à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) par l'annulation de cinquante (50) parts sociales préférentielles de Classe I détenues par la Société.

c) Modification de l'Article 2, l'Article 9, l'Article 12, l'Article 21 et l'Article 23 des statuts et

d) Divers par rapport aux transactions ci-dessus.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate et approuve le rachat par la Société de cinquante (50) parts sociales préférentielles de Classe I émises par la Société, en accord avec l'article 12 des statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve à l'unanimité la diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-) à cinquante-deux mille cinq cents euros (52.500,-) et par conséquent l'annulation de toutes les parts sociales préférentielles de Classe I rachetées et détenues par la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'Article 2, l'Article 9, l'Article 12, l'Article 21 et l'Article 23 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante.

L'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Définitions.** «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil de gérance, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et

(ii) que des fonds suffisants soient maintenus selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société.

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction



de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intérimaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de parts sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les parts sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les parts sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les parts sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les parts sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les parts sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les parts sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les parts sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les parts sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de parts sociales en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société à responsabilité limitée Stenfalken S.à r.l. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Gérant» signifie un membre du Conseil de Gérance;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 18;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales.

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société.

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elle;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.»

L'article 9 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Deux Mille Cinq Cents Euros (EUR 52.500,-) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
  - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classe H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.»

L'article 12 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.»

L'article 21 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe G).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution d'une assemblée ordinaire. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.»

L'article 23 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 23.** La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, et des Parts Sociales Préférentielles de Classe H seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, et aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 10.00 heures.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont connus par le notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch. C. Pirvan, O. Miley, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 août 2014. REM/2014/1794. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152364/450.

(140173593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Subsea 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of the month of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "SUBSEA 7 S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 43 172, incorporated by deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) of 10<sup>th</sup> March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 28<sup>th</sup> April 1993, Number 190. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") were amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, of 11<sup>th</sup> January 2011 published in the Mémorial of 18<sup>th</sup> January 2011, number 91.

The general meeting was opened at 3 p.m. and was presided by Nathalie Louys, general counsel, residing in England (the "Chairman").

There was appointed as secretary Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, and as scrutineers Chantal Mathu, employee, residing in Luxembourg and Céline Bonvalet, employee, residing in Luxembourg. The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The present general meeting was convened by notices containing the agenda sent to shareholders by letter dated 12 August 2014 and published in the Mémorial of 14 August 2014, number 2154 and of 25 August 2014, number 2255, and in the "Luxemburger Wort" on 14 August 2014 and 25 August 2014.

Copies of such notice and publications were deposited with the bureau of the general meeting.

2. In order to attend the present extraordinary general meeting, the Common Shares represented complied with the legal and statutory requirements.

3. The agenda of the general meeting was as follows:

(1) Amendment of articles 14, 15, 18 and 34 of the Articles of Incorporation.

4. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed ne varietur by the shareholders present or their proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

5. It results from the attendance list that two hundred five million three hundred sixty-seven thousand four hundred forty-three (205,367,443) shares out of three hundred fifty-one million seven hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-one (351,793,731) shares in issue are present or represented and that the general meeting is therefore validly constituted and can validly deliberate on the agenda.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the general meeting, the Chairman submitted to the vote of the general meeting the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolved to approve the amendments of articles 14, 15, 18 and 34 of the Articles of Incorporation of the Company and amend the articles as set forth hereafter:

(i) The first paragraph of article 14 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

“The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members who are not United States citizens.”

(ii) A new last paragraph is inserted in article 15 of the Articles of Incorporation which reads as follows:

“Notwithstanding the foregoing:

- the Board of Directors may only deliberate validly at a meeting if the directors present or represented at such meeting do not constitute a majority of United States Citizens (“US Directors”); and

- the Chairman shall have a casting vote with respect to resolutions, decisions or any other actions in a meeting where (i) the number of US Directors present or represented is equal to the number of directors present or represented who are not United States citizens, and (ii) there is an equal number of votes with respect to such resolutions, decisions or any other actions.”

(iii) The first paragraph of article 18 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

“The Board of Directors may delegate all or part of its powers, including the power to represent the Company in its daily business, either to an executive committee, whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents, who need not be shareholders in the Company. The Board shall decide the powers and remuneration attached to any such delegation of authority. Any such delegation of power by the Board of Directors (i) to an executive committee, or any other committee set up by the Board of Directors pursuant to the next paragraph, shall be subject to a quorum requirement such that no more of the members of the committee are United States citizens than a minority necessary to constitute a quorum, and that such committee shall not be formed of a single United States citizen, and (ii) to any other person shall be subject to the condition that such person is not a United States citizen.”; and

(iv) The reference in the first paragraph of article 34 to the Directive 2007/367/EC is deleted and article 34 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 34.** In any case not governed by these Articles of Incorporation, ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders of the Company shall be governed by Luxembourg law in particular the Company Law of August 10, 1915, as amended.

In the event that any one or more provisions contained in these Articles of Incorporation shall, for any reason, be held to be invalid, illegal, or unenforceable in any respect, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other provision of these Articles, and the Articles shall be construed as if such invalid, illegal or unenforceable provision were not contained herein.”

For: 201,506,562 shares

Against: 3,828,888 shares

Abstentions: 31,993 shares

The resolution was thus adopted.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de septembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SUBSEA 7 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43 172, constituée par acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 190 en date du 28 avril 1993. Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Gloden en date du 11 janvier 2011, publié au Mémorial, numéro 91 en date du 18 janvier 2011.

L'assemblée générale a été ouverte à 15:00h et a été présidée par Nathalie Louys, general counsel, demeurant en Angleterre (le «Président»).

Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg a été désignée comme secrétaire et Chantal Mathu, employée, demeurant à Luxembourg et Céline Bonvalet, employée, demeurant à Luxembourg ont été désignées comme scrutateurs.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des avis de convocation mentionnant le présent ordre du jour, envoyés par lettre en date du 12 août 2014 et publiés au Mémorial numéro 2154 en date du 14 août 2014 et numéro 2255 en date du 25 août 2014, ainsi que dans le «Luxemburger Wort» le 14 août 2014 et le 25 août 2014.

Des copies desdits avis de convocation et desdites publications ont été déposées auprès du Bureau de l'assemblée générale.

2. En vue de participer à la présente assemblée générale extraordinaire, les Actions Ordinaires représentées respectent les conditions légales et statutaires.

3. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

(1) Modification des articles 14, 15, 18 et 34 des Statuts.

4. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs mandataires, le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Cette liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

5. Il résulte de la liste de présence que deux cent cinq millions trois cent soixante-sept mille quatre cent quarante-trois (205,367,443) actions sur les trois cent cinquante et un millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente et une (351,793,731) actions émises sont présentes ou représentées et que l'assemblée générale est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés par le Président et reconnus exacts par les membres de l'assemblée générale, le Président a soumis au vote des membres l'assemblée générale la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'approuver la modification des articles 14, 15, 18 et 34 des Statuts de la Société, et de modifier lesdits articles de la manière suivante:

(i) Le premier paragraphe de l'article 14 des Statuts est modifié comme suit:

«Le Conseil d'Administration élit un Président en son sein parmi ses membres qui ne sont pas des citoyens des Etats-Unis d'Amérique».

(ii) A l'article 15 des Statuts, un nouveau dernier paragraphe est inséré, qui se lit comme suit:

«Nonobstant les dispositions qui précèdent:

- le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement lors d'une réunion que si la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion n'est pas constituée de citoyens des Etats-Unis d'Amérique («Administrateurs US»); et

- le Président a une voix prépondérante pour les résolutions, décisions ou toute autre acte d'une réunion dans l'hypothèse où (i) le nombre d'Administrateurs US présents ou représentés est égal au nombre d'administrateurs présents ou représentés qui ne sont pas des citoyens des Etats-Unis d'Amérique, et (ii) où il y a une égalité des voix par rapport à ces résolutions, décisions ou autres actes.»

(iii) Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, y compris le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière, soit à un comité exécutif formé par des membres du Conseil ou des personnes qui ne sont pas des Administrateurs, soit à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Le Conseil détermine les pouvoirs et la rémunération attachés à une telle délégation de pouvoirs. Une telle délégation de pouvoirs par le Conseil d'Administration (i) à un comité exécutif, ou à tout autre comité mis en place par le Conseil d'Administration conformément au paragraphe suivant, doit être soumise à des conditions de quorum particulières, à savoir le nombre des membres du comité qui sont des citoyens des Etats-Unis ne peut être supérieur à la minorité permettant de remplir les conditions de quorum et un tel comité ne peut être constitué par une personne seule qui serait un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, et (ii) une telle délégation à toute autre personne doit être soumise à la condition que cette personne ne soit pas un citoyen des Etats-Unis»; et

(iv) La référence faite dans le premier paragraphe de l'article 34 à la Directive 2007/367/EC est supprimée et l'article 34 des Statuts est modifié comme suit:

" **Art. 34.** Dans tous les cas non réglés par ces Statuts, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la Société seront soumises à la loi luxembourgeoise, et notamment à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Au cas où une ou plusieurs dispositions des présents Statuts serai(en)t, pour une quelconque raison, considérée(s) comme invalide(s), illégale(s) ou inapplicable(s), une telle invalidité, illégalité ou nonapplicabilité n'affectera en rien les dispositions restantes des Statuts qui seront interprétées comme si pareille disposition invalide, illégale ou inapplicable n'existait pas».

Pour: 201.506.562 actions

Contre: 3.828.888 actions

Abstentions: 31.993 actions

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: N. LOUYS, M. SCHINNER, C. MATHU, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43866. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152366/170.

(140173658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

### **Vedf (Luxembourg) SubHoldco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.592.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London, Great Britain and Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on September 18<sup>th</sup>, 2014.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founder declares to organize as follows:

#### **Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of VEDF (Luxembourg) SubHoldco S.à r.l..

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office,

will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer.

It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

### Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).



**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### **Managers, Auditors**

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint a chairman among its members (the Chairman). It may also appoint a secretary which does not need to be a Manager itself and who will be responsible for keeping the minutes of the Board of Managers (the Secretary).

The Board of Managers will convene at the request of the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

The Chairman shall preside over meetings of the Board of Managers, and, in his absence, the Board of Managers shall appoint another member of the Board as Chairman pro tempore through a vote of the majority of Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

### Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Wednesday of June at 10 am.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

### **Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l., which hereby subscribes to 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Managers of the Company the following persons, for an unlimited period:

##### *class A managers:*

- Mr Onno BOUWMEISTER, born in Maarssen (The Netherlands) on January 26<sup>th</sup>, 1977, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg number B 79.709, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *class B managers:*

- Mr Fraser James KENNEDY, born in Great Yarmouth (United Kingdom) on March 13<sup>th</sup>, 1975, with professional address at 64 North Row, London W1K 7DA, United Kingdom; and

- Mr Thomas LAFARGUE, born in Paris (France) on July 11<sup>th</sup>, 1976, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous-seing privé à Londres, Royaume Unis et Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 18 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexe au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination VEDF (Luxembourg) SubHoldco S.à r.l..

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de tout autre manière, toute part sociale, action ou autre valeur mobilière participative, obligations, bons et autre valeur mobilière représentative de dette et de façon générale, toute valeur mobilière ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre titres représentatifs de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

Un objectif supplémentaire de la Société est l'acquisition pour son propre compte de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier en ce qui concerne les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qui sont, directement ou indirectement, contrôlées par la Société ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes actionnaires de la Société, ou de gestionnaires ou de tout autre officier ou agent de la Société, ou de ces entités, ou autrement aider ces entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts. La Société peut prêter des fonds, y inclus sans limitation, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut également donner des sûretés ou gager, céder, grever ou de tout autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de son patrimoine pour garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour écarter tout doute, la Société ne pourra pas exercer d'activités relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

La Société peut faire usage de techniques et instruments pour gérer ses investissements de façon efficace et se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

### Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est établi à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les Gérants).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le Président). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent ou, s'il y a que deux membres, si un de ces membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a), ou par au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêts.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité serait reconnue de manière définitive par un jugement suite à une action en justice, un procès ou une poursuite judiciaire pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

### Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures du matin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des



Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale doit être tenue à Luxembourg ou à tout autre lieux désigné discrétionnairement par les gérants.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs délégués à l'assemblée des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Par conséquent, toutes les décisions qui dépassent les pouvoirs des gérants sont prises par l'associé unique.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la Réserve Légale), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

### Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son entier par la partie comparante VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l., qui par la présente souscrit à 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été payées en liquide à hauteur de 100% (cent pour cent), et par conséquent le montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, laquelle preuve a été donnée au notaire.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400.- EUR (mille quatre cents euros).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

#### Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Onno BOUWMEISTER, né à Maarssen (Pays-Bas) le 26 janvier 1977, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg numéro B 79.709, avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Fraser James KENNEDY, né à Great Yarmouth (Royaume-Uni) le 13 mars 1975, avec adresse professionnelle au 64 North Row, London W1K 7DA, Royaume-Uni; et

- Monsieur Thomas LAFARGUE, né à (France) le 11 juillet 1976, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la société devrait être établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2014. LAC/2014/44835. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152456/637.

(140173660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

### **Play, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8253 Mamer, 6, rue des Merisiers.

R.C.S. Luxembourg F 10.096.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. Antonio Tarantino, né à Furore (Italie) le 15 Février 1962 et demeurant 6, rue des Merisiers, L-8253 Marner,
2. Marco Gostoli, né à Pordenone (Italie) le 8 Juillet 1960 et demeurant 8 rue Pierre-Joseph Redoute, L-2435 Luxembourg,
3. Rita Maieron, née à Differdange (Luxembourg) le 31 Mars 1965 et demeurant 44, rue de Sterpenich, L-8379 Kleinbettingen,

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La présente association sans but lucratif porte la dénomination «PLAY».

**Art. 2.** L'association a pour objet:

de favoriser la production et l'accès à la création musicale;

de favoriser l'échange et la diffusion de la musique;

d'encourager la rencontre et le partage de la culture musicale;

par tous les moyens appropriés, et notamment, mais sans que cette liste soit limitative:

en organisant et en produisant des concerts, des spectacles, des stages ou des tournées;

en assurant la diffusion de l'information sur les événements culturels ou autres réalisés par l'association; en assurant tous support technique ou d'autre nature à la création musicale tant en scène qu'en studio.

**Art. 4.** L'association a son siège social à 6, rue des Merisiers, L-8253 Marner. Le siège social peut être transféré par simple décision du Comité de Gestion à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de l'association est illimitée.

#### **II. Exercice social**

**Art. 6.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### **III. Membres**

**Art. 7.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois ni supérieur à cinq, sont admis par délibération du Comité de Gestion à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

**Art. 8.** Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du Comité de Gestion.

**Art. 9.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au Comité de Gestion. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 10.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Comité de Gestion, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

#### **IV. Cotisations**

**Art. 12.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

**Art. 13.** L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

## V. Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le Comité de Gestion régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au Comité de Gestion.

**Art. 15.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 16.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 17.** L'assemblée générale est seule compétente pour délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- la fixation de la cotisation annuelle
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

**Art. 18.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

**Art. 19.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du Comité de Gestion; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

## VI. Administration

**Art. 20.** L'association est gérée par un Comité de Gestion composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans. Le Comité de Gestion élit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

**Art. 21.** Le Comité de Gestion se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

**Art. 22.** Le Comité de Gestion gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe du président et d'un membre en fonction est nécessaire. Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Comité de Gestion, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

**Art. 23.** Le Comité de Gestion soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

## VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

**Art. 26.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents;

Toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 27.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

### VIII. Dispositions finales

**Art. 28.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Mamer, le 19 Septembre 2014.

Antonio Tarantino / Marco Gostoli / Rita Maieron  
*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2014152496/117.

(140173482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### **Victoire Asia Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 181.315.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of September.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Tzu Chih WEN, born on 15 July 1971, in Kaohsiung (Taiwan), residing at Flat 9C, Camelot Heights, NO 66 Kennedy Road, Wai Chai, Hong Kong, China,

Shun Yip CHOW, born on 31 October 1981, in Hong Kong (China), residing at Flat B, 11/F, Block 23, Baguio Villa, Pokfulam, Hong Kong, China,

Victoire Investment Management S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,220,000.- and registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B.180.969,

Hereby represented by Eric Totti, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of three proxies given under private seal on 4 September 2014 and which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Acting in their capacity as shareholders of Victoire Asia Investment Management S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 910,000.- and registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B181.315, incorporated by a deed received by the undersigned notary on October 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3204 on December 17, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on December 11, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 482 on February 21, 2014 (the "Company").

Hereby take the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14.7 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") and article 199 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the "Shareholders".

#### *Resolutions First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and ninety thousand US Dollars (USD 490,000.-) in order to raise it from its current amount of nine hundred and ten thousand US Dollars (USD 910,000.-), represented by nine hundred and ten thousand (910,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, to one million and four hundred thousand US Dollars (USD 1,400,000.-), by creating and issuing four hundred and ninety thousand (490,000) new shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the

"New Shares") and the share premium account by an amount of four hundred and eighty-five thousand US Dollars (USD 485,000.-), the whole to be fully paid up by a contribution in cash.

*Subscription and payment*

(A) The Shareholders resolve to approve the subscription by Winnie Chan, born on 4 April 1978 in Hong Kong (China), residing at FLT C1,10/F, Woodview CRT, KUNG LOK RD, KWUN TONG, KLN, of one hundred and nine thousand seven hundred and sixty (109,760) New Shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each for a total amount of one hundred and nine thousand seven hundred and sixty US Dollar (USD 109,760).

Winnie Chan, prenamed, is hereby duly represented by Eric Totti, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 4 September 2014, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(B) The persons listed herebelow subscribe for the New Shares as follows:

Tzu Chih WEN, prenamed, represented as stated hereabove, subscribes for ninety-three thousand nine hundred and thirty-three (93,933) New Shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.) each for a total amount of ninety-three thousand nine hundred and thirty-three US Dollars (USD 93,933.-);

Shun Yip CHOW, prenamed, represented as stated hereabove, subscribes for forty-one thousand three hundred and seven (41,307) New Shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.) each for a total amount of forty-one thousand three hundred and seven US Dollars (USD 41,307.-);

Victoire Investment Management S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, subscribes for two hundred and forty-five thousand (245,000) New Shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.) each for a total amount of two hundred and forty-five thousand US Dollars (USD 245,000.-) together with a share premium of four hundred eighty-five thousand US Dollars (USD 485,000.-) to be allocated to the share premium account.

(C) All the New Shares so subscribed have been fully paid-up in cash together with the share premium of four hundred and eighty-five thousand US Dollars (USD 485,000.-), so that the sum of nine hundred and seventy-five thousand US Dollars (USD 975,000.) corresponding to the increase of the share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution, which shall be read as follows:

"The share capital is fixed at one million and four hundred thousand US Dollars (USD 1,400,000.-) represented by one million and four hundred thousand (1,400,000) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares" and each a "Share")."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred sixty euro (1,960.- EUR).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of nine hundred and seventy-five thousand US Dollars (USD 975,000.) is valued at seven hundred fifty-three thousand nine hundred twenty-seven euro sixty-eight cents (EUR 753,927.68).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de septembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Tzu Chih WEN, né le 15 juillet 1971 à Kaohsiung (Taiwan), résidant au Flat 9C, Camelot Heights, NO 66 Kennedy Road, Wai Chai, Hong Kong, Chine,

Shun Yip CHOW, né le 31 octobre 1981, à Hong Kong (Chine), résidant au Flat B, 11/F, Block 23, Baguio Villa, Pokfulam, Hong Kong, Chine,

Victoire Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.180.969 avec un capital social de 2.220.000,- USD,

Représentés par Eric Totti, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2014 qui, paraphées “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui,

Agissant en leur qualité d’associés de Victoire Asia Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 910.000,- USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181.315, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3204 le 17 décembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant le 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 482 du 21 février 2014 (la “Société”). Prennent ici les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l’article 14.7 des statuts de la Société (les “Statuts”) et en conformité avec l’article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre.

Les parties susmentionnées sont désignées ci-après comme les “Associés”,

*Résolutions*  
*Première résolution*

Les Associés décident d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (490.000,- USD) afin d’élever son montant actuel de neuf cent dix mille dollars américains (910.000,- USD), représenté par neuf cent dix mille (910.000) parts sociales, d’une valeur nominale d’un dollar américain (1,- USD) chacune, à un million quatre cent mille dollars américains (1.400.000,- USD), par la création et l’émission de quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) parts sociales, d’une valeur nominale d’un dollar américain (1,- USD) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales”) ainsi que le compte de prime émission par un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains (485.000,- USD), le tout devant être intégralement payé par un apport en numéraire.

*Souscription et libération*

(A) Les Associés décident d’approuver la souscription par Winnie Chan, née le 4 avril 1978 à Hong Kong (Chine), résidant au FLT C1,10/F, Woodview CRT, KUNG LOK RD, KWUN TONG, KLN, de cent neuf mille sept cent soixante (109.760) Nouvelles Parts Sociales d’une valeur nominale d’un dollar américain (1,- USD) chacune pour un montant total de cent neuf mille sept cent soixante dollars américains (109.760,- USD).

Winnie Chan, susmentionnée, est ici dûment représentée par Eric Totti, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 4 septembre 2014 qui, paraphée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

(B) Les personnes mentionnées ci-dessous souscrivent aux Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Tzu Chih WEN, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit quatre-vingt-treize mille neuf cent trente-trois (93.933) Nouvelles Parts Sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (1,-USD) chacune, pour un montant total de quatre-vingt-treize mille neuf cent trente-trois US Dollars (93.933,- USD);

Shun Yip CHOW, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit quarante-et-un mille trois cent sept (41.307) Nouvelles Parts Sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (1,- USD) chacune, pour un montant total de quarante-et-un mille trois cent sept US Dollars (41.307,- USD);

Victoire Investment Management S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit deux cent quarante-cinq mille (245.000) Nouvelles Parts Sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (1,- USD) chacune, pour un montant total de deux cent quarante-cinq mille US Dollars (245.000,- USD), ensemble avec une prime d’émission de quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains (485.000,- USD) devant être allouée au compte de prime d’émission.

(C) Chacune des Nouvelles Parts Sociales ainsi souscrites a été intégralement payée en numéraire, avec la prime d’émission de quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars américains (485.000,- USD), de sorte que la somme de neuf cent soixante-quinze mille US Dollars (USD 975.000,-) correspondant à l’augmentation de capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu’il en a été justifié au notaire.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l’article 5.1 des Statuts concernant le capital social afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à un million quatre cent mille dollars américains (1.400.000,- USD) représenté par un million quatre cent mille dollars (1.400.000) parts sociales, d’une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1,-) chacune (les “Parts Sociales” et chacune la “Part Sociale”).”

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué sans nul préjudice à mille neuf cent soixante euros (EUR 1.960,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de neuf cent soixante-quinze mille US Dollars (USD 975.000,-) est évalué à la somme de sept cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-sept euros soixante-huit cents (EUR 753.927,68).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, civilité et adresse, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: TOTTI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 43629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152452/166.

(140174101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

**Blue Wire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 190.622.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Laurence KLOPP, conseil économique, née à Luxembourg le 23 mai 1969, demeurant à L-8086 Bertrange, 27, am Wenkel.

2.- Monsieur Régis CLAUDEL, indépendant, né à Thionville (France) le 15 juin 1972, demeurant à F-57050 Metz, 2, rue Madeleine Otth Lazard.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "BLUE WIRE s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toute activité de conseil économique et d'intermédiation, ainsi que le commerce tel que l'import et l'export, l'achat, la vente, la production, la commercialisation et la distribution, l'amélioration d'articles et de produits en particulier dans le domaine des biens informatiques, télématiques, électroniques et d'équipements électroniques hautement technologiques.

Elle a également pour objet toutes prestations de services en tant que conseil économique et notamment les interventions de consultants spécialisés dans la mise en place et la gestion de réseaux.

La société a également pour objet la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel de représentation et de distribution soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme délégué ou intermédiaire.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.



La société pourra, par voie de cession, d'apport, de fusion, de participation d'intervention financière, d'achat d'actions, de parts et d'obligations ou par tout autre mode, s'intéresser dans toutes entreprises dont l'objet serait semblable au sien

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Laurence KLOPP, préqualifiée, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
2) Monsieur Régis CLAUDEL, préqualifié, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
Total: cent vingt-six parts sociales . . . . .	126

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Laurence KLOPP, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-8086 Bertrange, 27, am Wwenkel.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KLOPP, CLAUDEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2014. Relation: CAP/2014/3622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152581/140.

(140174311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

---

**Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.782.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-seventh day of August,

before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A. a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 180.782 (the "Company"), incorporated following a deed from the undersigned notary dated 3 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2934 dated 21 November 2013. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 3.10 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Fabien Morelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alexandre Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to change the name of the Company from Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A. to Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A. and to reflect the change of the general partner of the Company.

2 To amend the first paragraph of the article 9 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the general partner of the Company.

3 To amend the tenth paragraph of the article 27 of the articles of incorporation of the Company.

4 To increase the issued capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty thousand euro (EUR 40,000.-).

5 To issue nine hundred (900) new class A1 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A2 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A3 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A4 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A5 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A6 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A7 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A8 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A9 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A10 shares in the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the same class.

6 To accept subscription for these new shares of the various classes, with payment of a share premium in a total amount of one million six hundred sixty thousand five hundred euro (EUR 1,660,500.-) by Alison Luxco S.à r.l. and to accept full payment for these new shares by a contribution in cash.

7 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

8 Miscellaneous.

I. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

IV. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

V. That the general meeting of the shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to change the name of the Company from Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A. to Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A. and to reflect the change of the general partner of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among Triton Luxembourg II GP, as unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaires(s)) a company (the “Company”) in the form of a partnership limited by shares (“société en commandite par actions”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company will exist under the name of “Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A.”.”

*Second resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to amend the first paragraph of the article 9 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the general partner of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company shall be managed by Triton Luxembourg GP II (the “Manager”), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.”

*Third resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to amend the tenth paragraph of the article 27 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

“At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company’s Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of amendment to the Articles of Incorporation, the affirmative vote of shareholders representing more than the two-thirds of the capital shall be required to adopt resolutions.”

*Fourth resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty thousand euro (EUR 40,000.-).

*Fifth resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to issue nine hundred (900) new class A1 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A2 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A3 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A4 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A5 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A6 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A7 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A8 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A9 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) class A10 shares in the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the same class.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Alison Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 185578 (the “Subscriber”),

represented by me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 26<sup>th</sup>, 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for nine hundred (900) new class A1 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A2 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A3 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A4 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A5 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A6 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A7 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A8 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A9 shares, ninety-nine thousand nine hundred (99,900) new class A10 shares with a nominal value of one euro cent (EUR

0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of one million six hundred sixty thousand five hundred euro (EUR 1,660,500.-), in a total amount of one million six hundred sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 1,669,500.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

The amount of one million six hundred sixty-nine thousand five hundred euro (EUR 1,669,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Seventh resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into:

- (i) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A 1 shares (the "Class A1 Shares");
- (ii) one hundred thousand (100,000) class A 2 shares (the "Class A2 Shares");
- (iii) one hundred thousand (100,000) class A 3 shares (the "Class A3 Shares");
- (iv) one hundred thousand (100,000) class A 4 shares (the "Class A4 Shares");
- (v) one hundred thousand (100,000) class A 5 shares (the "Class A5 Shares");
- (vi) one hundred thousand (100,000) class A 6 shares (the "Class A6 Shares");
- (vii) one hundred thousand (100,000) class A 7 shares (the "Class A7 Shares");
- (viii) one hundred thousand (100,000) class A 8 shares (the "Class A8 Shares");
- (ix) one hundred thousand (100,000) class A 9 shares (the "Class A9 Shares");
- (x) one hundred thousand (100,000) class A 10 shares (the "Class A10 Shares");

(collectively the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and

(xi) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders").”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The meeting is closed at 3.20 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-sept août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

s’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180782 (la «Société»), constituée par acte notarié du 3 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2934 du 21 novembre 2013. Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’assemblée a été déclarée ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Fabien Morelli, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a choisi comme scrutateur Maître Alexandre Koch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 1 des statuts de la Société, pour changer le nom de la Société de Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A. à Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A. et pour refléter le changement de l'associé commandité.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'associé commandité.

3. Modification du dixième paragraphe de l'article 27 des statuts de la Société.

4. Augmentation du capital émis de la Société à concurrence de neuf mille euros (EUR 9.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante mille euros (EUR 40.000,-).

5. Émission de neuf cents (900) actions nouvelles de catégorie A1, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A2, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A3, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A4, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A5, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A6, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A7, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A8, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A9, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de même catégorie.

6. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de classes diverses, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million six cent soixante mille cinq cent euros (EUR 1,660,500,-) par Alison Luxco S.à r.l., à libérer intégralement par un apport en numéraire.

7. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les augmentations de capital ci-dessus.

8. Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, pour changer de nom de la Société de Triton Luxembourg GP Heraldic S.C.A. à Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A. et pour refléter le changement de l'associé commandité de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Nom.** Triton Luxembourg II GP est, par la présente, institué associé(s) commandité(s) et le ou les actionnaire(s) commanditaire(s), un société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les Lois du Grand-Duché du Luxembourg (les «Lois») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg II GP Alison S.C.A.»»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'associé commandité de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société est gérée par Triton Luxembourg II GP (le «Gérant»), en sa en qualité d'associé commandité et de détenteur d'Actions de la Catégorie B de la Société.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le dixième paragraphe de l'article 27 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, dans le but de modifier les Statuts ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise au quorum et à la majorité requis pour

modifier les Statuts, la majorité des suffrages représentant plus de deux-tiers du capital sera requise pour adopter des résolutions.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de neuf mille euros (EUR 9.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante mille euros (EUR 40.000,-).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre neuf cents (900) actions nouvelles de catégorie A1, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A2, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A3, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A4, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A5, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A6, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A7, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A8, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A9, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la même catégorie.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Alison Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185578 (le «Souscripteur»), représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire neuf cents (900) actions nouvelles de catégorie A1, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A2, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A3, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A4, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A5, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A6, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A7, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A8, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A9, quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) actions nouvelles de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à libérer intégralement par un apport en numéraire à concurrence d'un million six cent soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.669.500,-), dont une prime d'émission d'un million six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 1.660.500,-)

L'apport en numéraire d'un montant total d'un million six cent soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.669.500,-) est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les actions nouvelles conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en:

- (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»),
- (ii) cent mille (100.000) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»),
- (iii) cent mille (100.000) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»),
- (iv) cent mille (100.000) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»),
- (v) cent mille (100.000) actions de catégorie A5 (les «Actions de Catégorie A5»),
- (vi) cent mille (100.000) actions de catégorie A6 (les «Actions de Catégorie A6»),
- (vii) cent mille (100.000) actions de catégorie A7 (les «Actions de Catégorie A7»),
- (viii) cent mille (100.000) actions de catégorie A8 (les «Actions de Catégorie A8»),
- (ix) cent mille (100.000) actions de catégorie A9 (les «Actions de Catégorie A9»),
- (x) cent mille (100.000) actions de catégorie A10 (les «Actions de Catégorie A10»),

(ensemble les «Actions de Catégorie A» qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(xi) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B».)»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

L'assemblée est close à 15.20 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Morelli, A. Koch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 août 2014. REM/2014/1822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Référence de publication: 2014152419/286.

(140173745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

---

**Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.234.

En date du 1<sup>er</sup> Octobre 2014, Mr Tim Hashagen, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle pour s'établir au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour MERCK FINANCE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014156040/16.

(140177128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

---

**PDP - Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.026.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Pascal WAGNER / Renée WAGNER-KLEIN / Myriam MATHIEU

Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014156144/15.

(140176937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.